

Image not found or type unknown



Prescription de dette de crédit datant de 1991

Par **goldwing45**, le **05/10/2015** à **18:19**

bonjour

un jugement a été prononcé le 24 octobre 1991 pour une dette de crédit que je n'ai pas pu solder or je reçois maintenant un courrier non recommandé d'un huissier qui me réclame cette dette + les intérêts depuis 91 est-ce qu'il est en droit de le faire ou il y a prescription

merci d'avance pour votre réponse